



REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
de la Commune de **NARROSSE**

~~~~~  
Séance du 24/10/2023

Délibération n° 2023.10.24-06  
**FACECO MAROC**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le dix-huit octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Gérard LE BAIL, Maire**.

**Présents :** M. Gérard LE BAIL Maire ; Mme Bérengère SABOURAULT 1<sup>ère</sup> Maire-Adjointe ; M. Albert AUZEMERY 2<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; Mme Christine CASTAY 3<sup>ème</sup> Maire-Adjointe ; M. Jean-Jacques GABOULEAUD 4<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; Mme Catherine DARRECAMP 5<sup>ème</sup> Maire-Adjointe ; M. Guy HONTANG conseiller délégué ; M. Raphaël ROSSONI conseiller délégué ; M. Marc TARBOURIECH ; M. Dominique MUCCI ; Mme Nicole BARCELO ; Mme Virginie LOUREIRO ; M. Florian DUROU ; M. Valentin DELUCQ ; Mme Eva VILLENAVE ; Mme Claire CAUP.

**Absents excusés :** M. Pascal MARTINEZ ; Mme Delphine RAVET ; M. Guilhem IRLANDES ; Mme Elise AVOUAC .

**Procurations :**

|                     |   |                       |
|---------------------|---|-----------------------|
| Mme Delphine RAVET  | à | M. Florian DUROU      |
| M. Guilhem IRLANDES | à | Mme Virginie LOUREIRO |
| Mme Elise AVOUAC    | à | M. Gérard LE BAIL     |

**Secrétaire de séance :** Bérengère SABOURAULT

| NOMBRE DE MEMBRES |                         |                                             |
|-------------------|-------------------------|---------------------------------------------|
| En exercice       | Ayant participé au vote | Suffrages exprimés                          |
| 20                | 18                      | Pour : 18<br>Contre : 00<br>Abstention : 01 |

**VU** l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales,

**VU** l'urgence de la situation,

**CONSIDÉRANT** que face à la situation de crise due aux tremblements de terre qui frappe depuis plusieurs jours le Maroc, l'AMF a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population marocaine touchée. Le Gouvernement et l'ensemble des associations humanitaires sont également mobilisées pour accompagner la population soumise à cette situation de guerre.



**CONSIDÉRANT** qu'il apparaît nécessaire d'apporter son soutien et sa solidarité au peuple marocain et que la commune de Narrosse souhaite prendre sa part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité international qui se met en place.

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

- **DE FAIRE** un don d'un montant de 1000 euros (milles euros) au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) activé par le Centre de crise et de soutien du MEAE, auprès du service recettes de la DSFipe en lui faisant parvenir par courriel (dsfipe.recettes chez dgfip.finances.gouv.fr) ou voie postale (30 rue de Malville – BP 54007 – 44040 NANTES CEDEX 1) une copie de la délibération ayant décidé du versement du don, la date du versement et l'affectation des fonds, en l'espèce le Maroc ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Ainsi délibéré à NARROSSE, les jour, mois et an que dessus.  
Pour Extrait Certifié Conforme.

Le Maire

Gérard LE BAIL



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulbos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).